



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service affaires juridiques et financières

DECISION DU MAIRE N° DC – 2023 – 26
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DU RHONE –
FONDS VERT – RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES
D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération N°D 2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Considérant que la Ville de Tassin La Demi-Lune s'est engagée dans un programme de rénovation énergétique de son parc d'éclairage public et a lancé un marché global de performance énergétique ;

Considérant l'offre technique et financière du candidat retenu pour le marché de performance énergétique ;

Considérant que le marché ayant pour objet la rénovation des installations d'éclairage public, installations connexes, d'éclairage sportif, d'illuminations de fin d'année pour la Ville de Tassin La Demi-Lune, est éligible au Fonds Vert ;

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Rhône en vue de financer les travaux d'investissement au titre du poste G6 (mise en conformité, remise en état, réfection, modernisation, remplacement et amélioration des équipements) sur toute la durée du marché soit 4 001 892,48 € H.T. / 4 802 270.98 € T.T.C.

Les travaux étant financés à hauteur de 20 % selon les ressources propres de la commune, la subvention sollicitée est de 3 841 816,78 € T.T.C.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin La Demi Lune
Conseiller de la Métropole de Lyon

